



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08.12.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme ESPIÉ.

Absents : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), CHAILLET, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mmes RAHOU (excusée), THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

N° 09/154

Secrétaire : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**TAXE SUR
L'ELECTRICITE –
Révision du taux**

En vertu des articles L 2333-2 et 2333-5 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes peuvent instituer sur leur territoire la taxe sur l'électricité dont le taux ne peut dépasser 8 %.

Adopté à l'unanimité

Cette taxe a été établie à Saint-Juéry depuis de nombreuses années et le taux actuellement en vigueur est de 6 %.

Il est proposé à l'Assemblée de porter ce taux à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la commission des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de porter le taux de la taxe sur l'électricité à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 12 février 2010
Jacques LASSERRE
Maire,